



Communication du lundi 24/03 à 19h

Chères AMAP, chers paysans et paysannes,

Vous êtes nombreux à vous interroger sur la possibilité de maintenir vos livraisons suite aux dernières annonces du gouvernement du 23 mars interdisant les marchés de plein vent.

**Levons toute ambiguïté : les AMAP ne sont pas des marchés !** Il n'y a aucune raison pour que les livraisons d'AMAP fassent l'objet de mesure d'interdiction dans la mesure où :

- Les livraisons d'AMAP sont réservées aux adhérents (les amapiens) et ne sont donc pas ouvertes au public, ce qui prévient de tout regroupement incontrôlé.
- En AMAP sont livrées des denrées qui ont été commandées et payées à l'avance. Il n'y a pas d'échange d'argent sur le lieu de livraison et donc moins de risque de contamination.
- Les AMAP ont pris leurs responsabilités et adapté leurs livraisons aux mesures de prévention des risques sanitaires, en évitant tout attroupement.

**Il est très important de poursuivre le dialogue avec les autorités locales pour assurer le maintien et la continuité de notre approvisionnement alimentaire local.** Afin que vous puissiez assurer vos livraisons dans des conditions sereines sans risque de représailles, nous vous invitons à interpeler vos collectivités et vos autorités locales. Vous trouverez un modèle de courrier à personnaliser sur notre site internet en suivant ce lien : <https://www.amap-hdf.org/covid-19-modele-de-courrier-a-adresser-aux-autorites-locales/>

A notre niveau, nous poursuivons notre travail auprès des Préfectures départementales pour obtenir des garanties de leur part. Suite à nos sollicitations de la semaine dernière, la Préfecture de la Somme nous a répondu, et ce favorablement (mail de réponse en bas du mail\*). Les nouvelles des autres réseaux d'AMAP régionaux et la réponse de la Préfecture de la Somme nous permettent d'être confiants : les Préfectures qui ont répondu ont confirmé le droit des AMAP de maintenir leurs livraisons. Certaines AMAP du territoire s'étant cependant heurtées à des méfiances suite aux dernières annonces, il nous paraît essentiel d'anticiper et de protéger les AMAP de toute interdiction injustifiée. Nous vous tiendrons informés des réponses que nous récolterons.

**Dans ce contexte de durcissement des mesures gouvernementales, il est indispensable de respecter les gestes barrières et les mesures de prévention sanitaire lors de vos livraisons :** pour la santé des amapiens et des paysans mais aussi pour l'image de votre AMAP et de toutes les AMAP de la région. Certaines AMAP ont pu rencontrer des difficultés dans la mise en oeuvre des mesures de prévention sanitaire. **C'est pourquoi nous vous communiquerons très prochainement un document avec toutes nos recommandations pour assurer vos livraisons en toute sécurité et tranquillité.**

Encore félicitations à toutes et tous pour l'énergie que vous déployez en ce temps de crise.

Solidairement,

Le Collectif d'AMAP Hauts-de-France